



Déclaration liminaire de la CGT au CHSCT-AC du 20 avril 2022

Madame la Présidente, nous constatons que vous n'avez pas daigné répondre favorablement aux sollicitations des représentants du personnel pour ajouter à l'ordre du jour de ce CHSCT, comme points pour information, le suivi de la mise en œuvre de l'organisation de d'administration centrale (OAC) et la mise en place du télétravail lors de la période transitoire puis de droit commun.

Au-delà de votre interprétation totalement désinvolte de la réglementation sur la construction des ordres du jour des instances que vous présidez, vous considérez que la mise en place de l'OAC et les sujets d'organisation collective qui en découlent « *sont désormais derrière nous.* ». Cette réponse, particulièrement désinvolte elle aussi, met en colère les personnels qui sont encore trop nombreux à nous faire quotidiennement remonter les dysfonctionnements de cette nouvelle organisation. Ils sont en effet confrontés à plus d'intermédiaires, une illisibilité des interlocuteurs, des circuits d'information et de validation plus longs et peu fluides, un cloisonnement très fort entre services et DG, ce qui rajoute de la complexité et leur retire de la transversalité. Tous ces problèmes accroissent les tensions, le stress et le burn-out, sans parler de la perte de sens.

Concernant l'application du télétravail, les personnels sont également de plus en plus nombreux à nous alerter sur la distorsion de l'application réglementaire et les pratiques discrétionnaires qui en découlent : défiance et flicage de la hiérarchie, refus de 3 jours sauf sur préconisation médicale notamment, alors qu'ils ont montré leur capacité à assurer leurs missions depuis bientôt 2 ans. Les conflits et incompréhensions se multiplient entre les agents et leur hiérarchie ; le sujet du télétravail aurait largement mérité de figurer comme point à l'ordre du jour de ce CHSCT avec de la documentation étayée, et non comme simple question diverse qui sera balayée à la fin de l'instance.

Enfin, le projet immobilier Camus, que la majorité des agents continuent de contester, soutenus par l'intersyndicale CGT/FSU/SUD, crée de très grandes inquiétudes, car il ne prend pas en compte les besoins métiers des personnels. Nous vous renvoyons vers la [pétition](#) que nous avons récemment mise en ligne, et qui fait un focus sur les situations de travail des agents de Pyramides. Pourtant, la prise en compte des besoins métiers était un impératif préalable de votre projet ! Mais au contraire, vous avez préféré multiplier les salles de réunions, les "alternatives aux bureaux" et les tisaneries! Vous auriez plutôt dû travailler sur un projet sérieux qui prennent véritablement en compte les besoins de vos personnels, tant en termes métiers que d'action sociale : nous vous avons dès le départ, à titre d'exemple, soumis l'idée d'installer une crèche, ce qui se fait déjà dans de nombreuses institutions publiques. Mais ça n'est décidément pas votre approche du bien-être au travail.

Quant à la lecture des plans que vous nous avez envoyé, malgré nos précédents avertissements, vous nous ressortez le principe de continuité verticale, qui a totalement échoué lors de la réorganisation liée à la RGPP en 2011 et qui a engendré de nombreux déménagements, notamment pour les agents du SRH à l'époque !

Par conséquent, les risques psychosociaux et la dégradation des conditions de travail au sein des collectifs de l'administration centrale sont plus qu'accrus par le cumul des défaillances organisationnelles de l'OAC, de l'application arbitraire du télétravail, de la surcharge de travail liée aux suppressions de postes, de la fatigue et des tensions liées à la crise sanitaire et des multiples déménagements que subissent et vont continuer de subir les personnels dans le cadre du projet Camus.

Nous vous demandons d'enfin prioriser la santé de vos personnels en stoppant le projet Camus et en consacrant un CHSCT-AC dédié à l'organisation du travail, de ses impacts sur la santé des personnels et les moyens de prévention, pour certains urgents, à mettre en place.

Paris le 20 avril 2022